

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024



Association L'ESCURO
labellisée
CPIE des Pays Creusois





PAYS CREUSOIS

L'ESCURO - CPIE DES PAYS CREUSOIS

Créée en 1983, l'association L'ESCURO - CPIE des Pays Creusois est labellisée **Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement** depuis 2002 au sein d'un réseau de 78 CPIE à l'échelon national et membre fondateur de l'Union régionale des 13 CPIE de Nouvelle-Aquitaine depuis 2016.

Reconnu **organisme d'Intérêt général** et agréé **protection de l'environnement**, le CPIE des Pays Creusois agit pour accélérer la **transition écologique** sur le département de la Creuse et au-delà en co-construisant des projets avec l'implication de nombreux partenaires.

L'association mobilise ses **forces salariées et bénévoles** pour appuyer les politiques locales et les actions citoyennes et initier des projets en réponse aux **enjeux du territoire** et aux besoins de ses habitants.

2024 - Nos partenaires financiers publics...



... et nos mécènes



Directeur de la publication
Jean-Bernard DAMIENS
Président

Rédaction et mise en page
L'ESCURO
CPIE des Pays Creusois

Impression
Espace Copie Plan - Guéret
Papier issu de forêts gérées
durablement

Crédits Photos
Couv.1 : Stéphane VASSEL
Couv.4 : Gazès - Stéphane VASSEL

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| 2024 UNE ANNÉE BOULEVERSANTE | 5 |
| LE RESEAU DES CPIE | 6 |
| Union Nationale des CPIE | |
| Union Régionale des CPIE de Nouvelle-Aquitaine | |
| LE CPIE DES PAYS CREUSOIS | 8 |
| L'ESSENTIEL DE 2024 | 9 |
| MOBILISATION ET ACTIONS VERS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE | 11 |
| GARANTIR UNE EAU PERENNE ... EN QUALITÉ ET QUANTITÉ | 12 |
| Animation de la Directive Cadre sur l'Eau | |
| Contrats territoriaux milieux aquatiques | |
| Sobriété des usages en eau | |
| PRÉSERVER LES HAIES ET LE BOCAGE CREUSOIS | 16 |
| Développer la gestion durable des haies en Creuse | |
| Réfèrent régional du Label Haie | |
| Paiements pour Services Environnementaux | |
| La fondation Crédit Mutuel Alliance fédérale | |
| PRÉVENIR LA PROPAGATION DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES | 20 |
| L'observatoire des plantes exotiques envahissantes | |
| PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA SANTÉ | 22 |
| Prévenir les risques allergiques ambroisie à feuille d'armoise | |
| Sensibiliser aux perturbateurs endocriniens | |
| Informier et sensibiliser sur les risques liés aux tiques | |
| Sensibiliser sur les risques liés aux moustiques-tigre | |
| AGIR EN FAVEUR DES POLLINISATEURS SAUVAGES | 26 |
| Feuille de route régionale : insectes pollinisateurs | |
| Coléoptères pollinisateurs | |
| PERSPECTIVES | 29 |
| REJOIGNEZ-NOUS ET ADHÉREZ | 31 |



2024 UNE ANNÉE BOULEVERSANTE !

C'est le moins qu'on puisse dire : développement et intensification des conflits, chamboulements politiques en France et dans le monde, montées des populismes, régressions des politiques environnementales, accentuation des catastrophes naturelles, conflits de plus en plus violents dans la société et notamment sur les questions environnementales, etc. Dans ce contexte, pour bon nombre de citoyens et de décideurs, les politiques de transitions écologiques ne deviendraient plus que des variables d'ajustements subsidiaires, voire, pour certains, des politiques inutiles contraires aux intérêts individuels et collectifs.

L'expression "la planète brûle et nous regardons ailleurs" de 2002 est malheureusement toujours d'actualité. Les tensions entre états, les conflits armés et les visions à court terme assèchent les financements publics alloués aux actions autour de la culture, du social et de l'environnement. Il est évident que nos structures, organismes d'intérêt général, sont particulièrement impactées par ces choix politiques. Pourtant, nombre de rapports, dont celui de l'ADEME en 2023, ont démontré que le manque de financements des transitions écologiques aujourd'hui auraient d'énormes conséquences économiques demain.

Le rapport Nexus produit par l'IPBES, le GIEC de la biodiversité, montre que les actions "en silo" sont inefficaces, voire contre-productives. Les crises environnementales, la perte de biodiversité, l'insécurité alimentaire et hydrique, les pandémies et le changement climatique s'amplifient et se renforcent mutuellement.

Face à cette situation, et pour répondre à ces défis, notre réseau a renouvelé son engagement associatif par l'adoption, lors du congrès de 2024, de sa nouvelle charte nationale. Nous avons acté collectivement la nécessité de conjuguer et d'enrichir nos pratiques et nos acquis pour accélérer la résolution des problématiques environnementales en facilitant l'action commune en territoire.

Les CPIE ont décidé de tracer un chemin commun en faveur de l'Homme dans son environnement, de travailler avec tous, sans perdre de temps et en respectant chacun.

Conscient de la nécessité de ces transformations, le CPIE des Pays Creusois s'est inscrit depuis plusieurs années dans cette dynamique. Notre "avance" s'explique par une volonté interne à notre association et par les spécificités de notre département hyper-rural et faiblement peuplé qui nous invite à mettre en synergie les acteurs pour amplifier les initiatives, associer les compétences et mobiliser les moyens humains et financiers.

En 2024, comme illustration concrète de ce positionnement, nous avons constitué un consortium de 8 acteurs engagés pour la mise en place d'une politique de gestion durable des haies et en fin d'année nous nous sommes engagés dans un autre consortium lauréat d'un financement de l'ADEME pour la préfiguration d'une filière de valorisation du bois bocager à l'Est de la Creuse. Nous constatons déjà les premiers résultats concrets de ces actions.

Ces démarches en commun s'envisagent sur le moyen ou le long terme. En effet, il faut du temps, une logique d'intervention partagée, une certaine technicité et une montée en compétences. L'équipe salariée est pleinement mobilisée et investie pour relever avec brio ces défis.

Notre CPIE intervient dans des domaines très variés et reçoit de nombreuses sollicitations des acteurs du territoire, comme illustré par le rapport d'activités : eau, biodiversité, haies, santé, pollinisateurs... Pouvons-nous tout assurer, dans quelle cohérence et avec quels financements ? Le bureau et le conseil d'administration ont engagé un travail pour définir notre feuille de route stratégique pour les 10 prochaines années. Elle servira aussi à déterminer les compétences à acquérir, ou à conforter car cela devient urgent.

Aujourd'hui, la pérennité de nos ressources financières est un enjeu majeur pour que le CPIE puisse remplir pleinement son rôle d'accélérateur de la transition environnementale. Cette année nous avons conservé, voire renforcé, nos financements traditionnels avec nos partenaires qui reconnaissent la qualité et la pertinence de nos actions. Pour autant, sur quelles perspectives tabler alors que nous apprenons en fin d'année 2024 des coupes budgétaires importantes pour les collectivités territoriales ?

Je tiens à insister sur l'importance du travail en réseau que nous apporte le label CPIE et cela à tous les échelons territoriaux via l'Union nationale des CPIE, notre union régionale de Nouvelle-Aquitaine et entre CPIE aussi. Je voudrais souligner la qualité des relations nouées avec nos partenaires, financiers ou non : Région, Département, Etat, agences de l'eau, ADEME, collectivités territoriales, syndicats (Evolis, gestion des milieux aquatiques...), chambres consulaires (agriculture, commerce et industrie...), syndicats agricoles, associations (environnementales, fédération de chasse, fédération de pêche...), EDF et si j'en oublie, qu'ils veuillent bien me le pardonner.

Je termine en remerciant nos administrateurs très impliqués dans la bonne gouvernance de notre association, les bénévoles qui nous accompagnent et nos adhérents pour leur soutien.

Jean-Bernard DAMIENS, Président



Salariés et bénévoles des CPIE de l'Union Régionale

LE DYNAMISME DU RÉSEAU DES CPIE

Le réseau des CPIE a la particularité d'être structuré en union. A la différence d'un fonctionnement fédératif, l'Union nationale des CPIE est constituée exclusivement de représentants de ses associations labellisées. Les prises de décisions sont collégiales et visent à guider le réseau, cependant chaque CPIE reste libre de mener les actions cohérentes avec les réalités de son territoire.

Tous les CPIE, bien que différents, avec leurs historiques spécifiques, se doivent d'adhérer à la charte du réseau qui définit les grandes orientations stratégiques du collectif et indique nos valeurs communes.

Le CPIE des Pays Creusois est très actif au sein du réseau national : nous siégeons à la Commission des Labels depuis plus de 20 ans, au conseil d'administration depuis 2022 et en 2024, nous avons désigné un binôme salarié/administrateur référent auprès de l'Union Nationale pour contribuer à la vie bénévole du réseau

Nous participons, tous les ans, aux temps forts du réseau : réunion des présidences et directions de CPIE en janvier et congrès national en juin.

Nous avons, en 2016, co-fondé l'union régionale des CPIE de Nouvelle-Aquitaine avec les 12 CPIE de la région. Nous en assurons la présidence depuis 8 ans et la co-coordination stratégique depuis sa création.

Cette forte implication à l'échelon national et à l'échelon régional nous permet de contribuer aux dynamiques du réseau et de nous enrichir des retours d'expériences et des innovations portés par les CPIE.



UNION NATIONALE des CPIE

EN QUELQUES CHIFFRES...

Association loi 1901, créée en 1977, reconnue d'utilité publique depuis 1994.

78 CPIE artisans du changement environnemental, présents dans 14 régions et 63 départements constitués en 12 unions régionales !

+ de 1 200 salariés et 10 000 adhérents dont un quart de personnes morales.

Lors de son congrès annuel le 18 juin 2024, **le réseau des CPIE a adopté sa nouvelle charte** et à cette occasion nos valeurs partagées ont été réaffirmées.

- Un humanisme qui impose d'envisager notre avenir en pleine responsabilité, tenant compte de nos interdépendances avec le patrimoine vivant,
- Les principes fondateurs de l'Éducation Populaire : l'émancipation, la coopération, la solidarité, la justice dans une perspective de transformation sociale,

- Le respect et la protection de toutes les composantes du vivant, des écosystèmes et de la qualité de l'environnement physique qui en conditionne l'existence,
- La démarche scientifique, nourrie des travaux de la recherche, des savoirs de l'expérience, ouverte aux questionnements, processus de développement des connaissances.

Cette charte définit notre ambition commune : la **réalisation concrète d'actions pour le changement environnemental en facilitant l'action commune.**

Pour l'atteindre, les CPIE :

- Accompagnent le cheminement d'acteurs, concernés par les problèmes écologiques, économiques et sociaux de leurs territoires, sans présager des résultats ou solutions a priori,
- Développent écoute et confiance entre les acteurs, prenant en compte les perceptions et les expertises de chacun pour identifier les problèmes d'intérêt commun,
- Favorisent ainsi la réalisation d'actions décidées ensemble : acteurs publics, privés, société civile et citoyens.



UNION RÉGIONALE des CPIE de Nouvelle-Aquitaine

Créée en 2016, notre union regroupe 13 CPIE. Depuis 8 ans la présidence en est assurée par Jean-Bernard DAMIENS, également président du CPIE des Pays Creusois. Yves DUCHEZ, Trésorier du CPIE, en est également administrateur bénévole.

Etape très importante pour notre réseau régional : **l'embauche de Carmen BALERDI, coordinatrice technique**, en début d'année 2024. Les directeurs des CPIE Gâtine-Poitevine et Pays Creusois, délégués à la coordination stratégique depuis la création de l'union accompagnent Carmen dans ses différentes missions.

L'arrivée de la coordinatrice nous a permis de renforcer les projets existants avec Région, DREAL et Agence de l'eau Adour-Garonne et de nous impliquer dans de nouveaux projets, en particulier le programme RENAR (Renforcer les Engagements pour la Nature par l'Amplification Régionale) porté par l'Union Nationale des CPIE.

En septembre, nous avons eu le plaisir, d'accueillir en Creuse, à Mainsat, et pendant 2 jours, le conseil d'administration de l'union régionale. A cette occasion, Valérie SIMONET, Présidente du Département, Hélène BURGOT-TOCCHET, Directrice de la DDT et Etienne LEJEUNE, Conseiller Régional, ont témoigné de l'importance du rôle d'un CPIE en appui aux politiques publiques.

Nous avons organisé en décembre **les deuxièmes rencontres de notre réseau** intitulées : *Action commune, interconnaissance et convivialité : passons au concret !* dans les locaux du CPIE Val de Gartempe à Lathus-Saint-Rémy.

Ces 2 jours, ponctués d'ateliers, de nombreux temps de travail en commun et enrichis des témoignages de nos partenaires Ifrée et AgroParisTech, ont permis de mobiliser les équipes salariées et bénévoles dans une dynamique commune en accord avec la stratégie du réseau national des CPIE.



LE CPIE DES PAYS CREUSOIS

NOS RESSOURCES HUMAINES

- **14 Administrateurs** : Pierre AUGER - Daniel BEUZE¹ - Éric CARRIOU *secrétaire* - Jean-Bernard DAMIENS *président* - Yves DUCHEZ *trésorier* - Sylvain DUQUEROIX *trésorier adjoint* - Thierry GAILLARD² - Emmanuel GASPARD *secrétaire adjoint* - Pascale GILLI - DUNOYER - Edith GOUDARD - Jean-Pierre LECRIVAIN *vice-président* - Francis PARRAIN - Bernadette PENARD - Sylvie SIGNAMARCHEIX.
- **13 salariés** : Jody BERTON - Amélie BODIN - Florentin BRARD - Sabine CIBOT - Paul CLEMENT - Florence DUPONT - Colin LAMBERT - Laura LAMOTTE - Céline MEUNIER - Isabelle SAINTEMARTINE, *codirectrice* - Marie-Noëlle SAINTEMARTINE - Anaëlle TAVERNIER - Stéphane VASSEL, *codirecteur*.
- **94 adhérents** : 24 collectivités - 67 personnes physiques - 2 associations - 1 entreprise.

552 heures de bénévolat et 3 163 km abandonnés nous permettent de valoriser dans notre budget de 2024 des contributions volontaires pour 16 878 €.

¹ Représentant de l'Association des Maires et Adjointes de Creuse (AMAC)

² Représentant du Conseil Départemental de la Creuse

PARTICIPATION AUX INSTANCES

Le CPIE mobilise administrateurs et/ou salariés pour siéger dans de nombreuses instances :

- **10 commissions départementales** : Aires protégées - Aménagement commercial de la Creuse - Chasse et faune sauvage - Conciliation urbanisme et habitat - Espaces, sites et itinéraires de la Creuse - Nature, paysages et sites de la Creuse - Orientation agricole - Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers - Suivi des anciens sites miniers uranifères de la Creuse - Ressource en eau,
- **18 comités de pilotage** : 5 contrats territoriaux milieux aquatiques - 13 sites Natura 2000 de Creuse - Contrat Local de Santé - Atlas de la Biodiversité de La Souterraine - Projet alimentaire territorial,
- **6 autres instances** : Cellule de suivi de la ressource en eau - Cellule de veille sur le loup - Conseil territorial de santé - Comité consultatif de l'Étang des Landes - Commission géographique du SAGE Creuse - Comité de gestion des propriétés du Conservatoire du littoral autour du lac de Vassivière.

En 2024, nous avons mobilisé 76 heures en 19 réunions.

UNE PLURALITÉ DE MODES D'INTERVENTION ...

- **Animations et sensibilisations** : ateliers, diaporamas, conférences-débat, stands, vidéos, chantiers,
- **Conseils scientifiques et techniques**,
- **Communication** : interventions médias, publications scientifiques, création d'affiches, réseaux sociaux,
- **Coordination de projets**,
- **Création d'outils** : jeux, maquettes,
- **Dialogue territorial** : animation de réunions participatives, gestion de projets,
- **Gestion** : administrative, financière, stratégique, ressources humaines, partenaires,
- **Inventaires naturalistes** : faune, flore, analyses statistiques,
- **Rencontre de partenaires** pour de futures collaborations,
- **Représentation dans les instances** : réseau CPIE, commissions départementales, Natura 2000, etc.

... POUR UN LARGE ÉVENTAIL DE PUBLICS

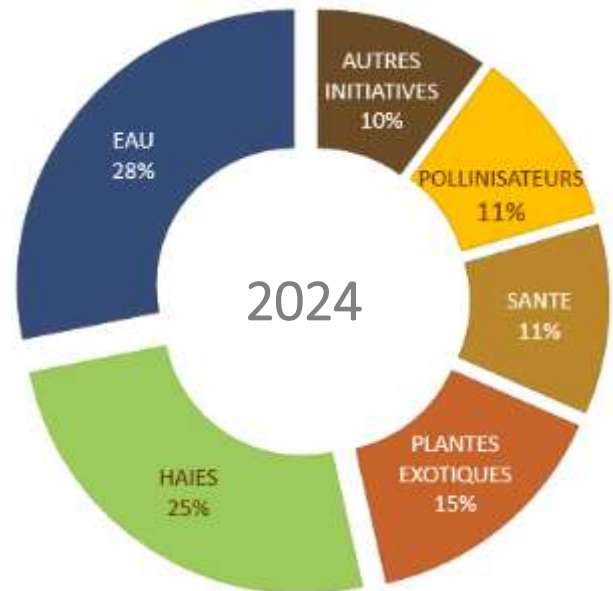
- **Agents et techniciens** des collectivités, services de l'Etat, hôpital, établissements publics,
- **Associations** : environnementales, offices de tourisme, bibliothèques, centres sociaux, de loisirs,
- **Citoyens, familles** : creusois, visiteurs, touristes, parents et enfants, anciens, résidents d'ESAT, de maison d'arrêt, demandeurs d'asiles,
- **Elus** des communes, communautés de communes, agglomération, département, région, syndicats,
- **Entreprises** : agriculteurs, experts indépendants,
- **Institutions** : financeurs publics et privés, Préfecture, DDT, PNR,
- **Médias** : presse écrite, radio et TV,
- **Partenaires** : creusois et des départements limitrophes,
- **Scolaires** : depuis les enfants de maternelle jusqu'aux étudiants d'université.

COMMUNICATION

- Plus de 40 articles dans la **presse locale**
- **8 interventions radios** sur France Bleu Creuse et RCF Limoges,
- **Facebook** : 72 publications et 30 événements ont été vus 16 010 fois - 97 partages - 1146 abonnés et 241 "j'aime",
- **Instagram** : 19 publications avec 520 abonnés et 128 "j'aime",
- **Site Internet** : 61 événements publiés.

L'ESSENTIEL DE 2024

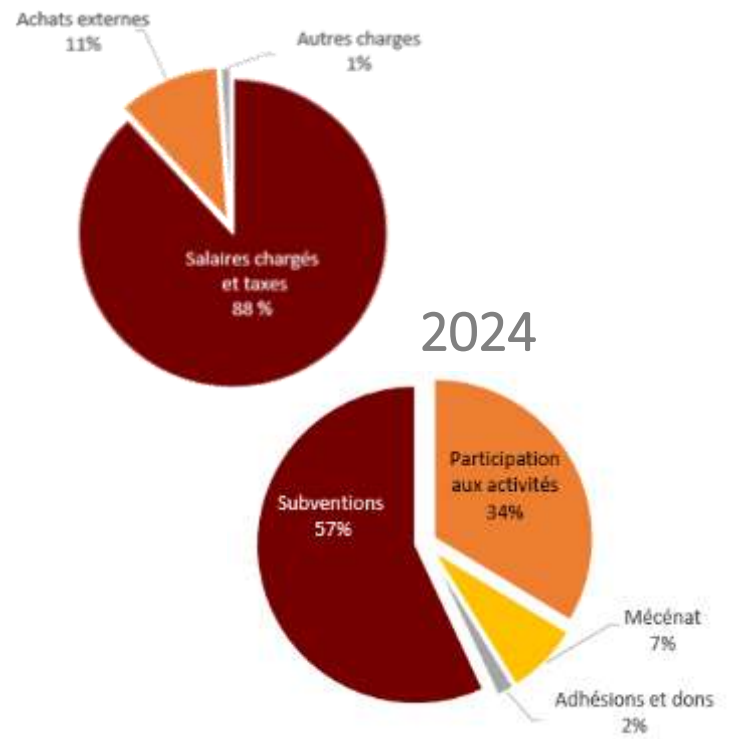
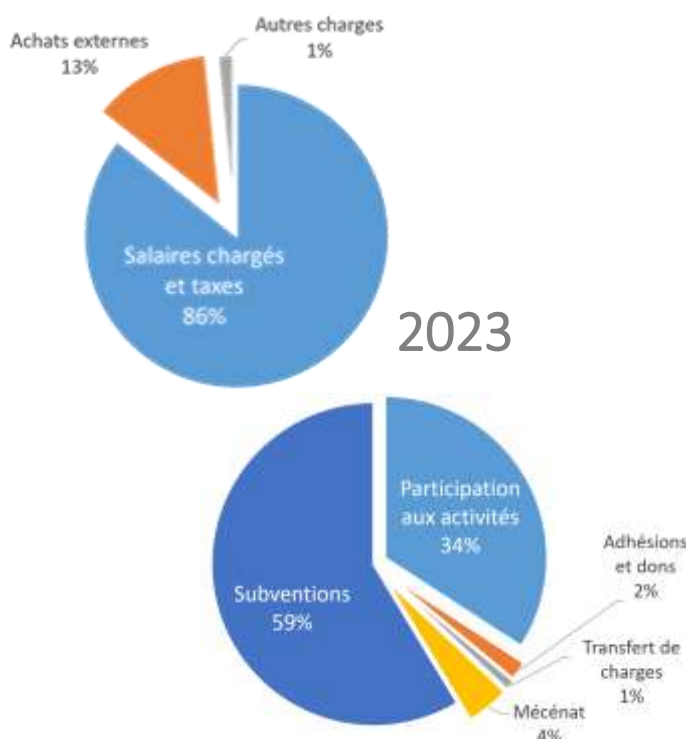
Depuis 2022 nos actions se structurent en 5 pôles stratégiques : EAU - HAIES - PLANTES EXOTIQUES - SANTE ENVIRONNEMENT - POLLINISATEURS - complétés par les initiatives locales.



En 2024, trois grandes tendances sont observées : une augmentation substantielle du pôle Haies (+7%), directement liée aux projets et démarches menés les années précédentes qui portent leurs fruits. Le pôle Pollinisateurs accuse une contraction de 12% avec la fin de plusieurs projets pluriannuels. Les Plantes exotiques, quant à elles, progressent de 5% en raison notamment des enjeux émergents liés à la Jussie.

CÔTÉ FINANCES

La répartition des charges et des produits reste très proche de celle de 2023. On notera cependant une légère augmentation de la part du mécénat de + 3%.





MOBILISATION ET ACTIONS

VERS LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Le département de la Creuse paraît souvent bien préservé. Sa faible urbanisation, le peu d'industries présentes et l'élevage extensif sont des ingrédients qui, dans l'imaginaire collectif, renvoient à une nature préservée et une biodiversité en bon état. Pourtant, notre département est touché tant par le changement climatique que par les impacts liés aux évolutions de nos pratiques d'intervention sur les milieux naturels ou anthropisés.

Avec l'appui de nos partenaires, nous avons identifié trois enjeux principaux qui structurent l'essentiel de nos actions en faveur de l'environnement et de la qualité de vie.

PRÉSERVER BIODIVERSITÉ ET PATRIMOINE NATUREL

Le vivant est menacé partout sur notre planète et la Creuse ne déroge pas à cette tendance généralisée. Affaiblissement des populations d'oiseaux, effondrement des insectes pollinisateurs ou encore raréfaction des espèces "sensibles" sont observables au quotidien. Chacun a pu, ainsi, constater la raréfaction des hirondelles autrefois si communes.

Les scientifiques sont quasi unanimes sur les causes de ce déclin : changement climatique, uniformisation des paysages ou modification des pratiques agricoles sont autant de facteurs qui impactent durablement la biodiversité.

PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU

Les multiples épisodes de sécheresses impactent l'ensemble du territoire français. En raison de son contexte particulier, la Creuse est particulièrement touchée et nous ressentons de plus en plus les effets du changement climatique. En effet, le socle granitique de notre département ne permet pas un important stockage souterrain de l'eau.

La disparition des zones humides réduit le rôle de "tampon" qu'elles jouent habituellement lors des fortes chaleurs et nos habitudes de consommation augmentent régulièrement nos besoins en eau.

PRÉVENIR DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Les impacts de la dégradation de l'environnement sur la santé sont une préoccupation majeure en France et dans le monde. L'Organisation Mondiale de la Santé estime que 23% des décès et 25% des pathologies chroniques peuvent être attribués à des facteurs environnementaux.

Devant ce constat, l'Etat porte le 4^e Plan National 2020-2024 qui se décline à l'échelon local dans les Contrats Locaux de Santé.

Pour la Creuse, le plan d'actions "Santé + 23" est porté par la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé.

⇒ Le CPIE se mobilise ...

- Améliore la connaissance sur la faune et la flore creusoises,
- Accompagne les gestionnaires d'espaces vers des pratiques favorables à la biodiversité,
- Favorise le dialogue entre les acteurs concernés pour agir ensemble en faveur de notre patrimoine naturel,
- Sensibilise et informe sur la richesse de la biodiversité et des milieux creusois.

... auprès de tous les publics.

⇒ Le CPIE s'engage ...

- Accompagne les collectivités dans la gestion des espaces publics pour diminuer les besoins en eau,
- Sensibilise les citoyens aux "éco-gestes",
- Incite à la restauration de milieux naturels plus résilients face à la sécheresse,
- Encourage collectivités et particuliers à des pratiques plus respectueuses de la ressource en eau.

... depuis + de 15 ans !

⇒ Le CPIE intervient ...

- Sensibilise citoyens et professionnels à la détection des tiques et des moustiques tigres,
- Alerte les acteurs départementaux de la présence de l'Ambrosie à feuilles d'armoise, du Datura et de la Berce du Caucase,
- Informe le public sur les risques liés à l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

...dans le cadre du Contrat Local de Santé creusois et du programme Santé +23



Le Thaurion à St-Dizier-Masbaraud - Stéphane VASSEL

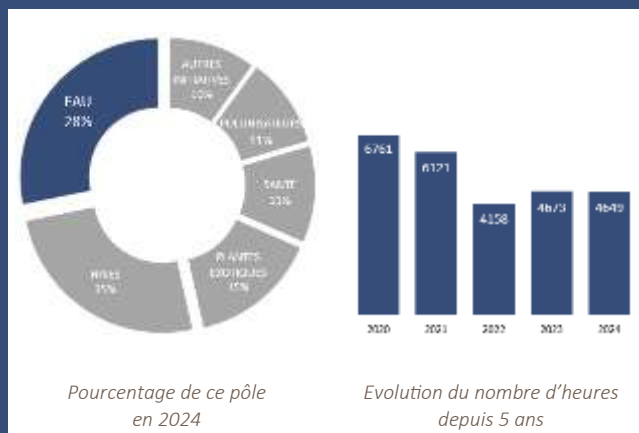
GARANTIR UNE EAU PÉRENNE ET DE QUALITÉ

L'année 2024 fait figure d'exception après les multiples sécheresses subies par notre département les 3 dernières années. Un faux sentiment de ressource en eau abondante a pu se diffuser sur notre territoire. Or il y a fort à parier qu'il s'agissait d'une exception et que la tendance générale soit, malheureusement, à la raréfaction de l'eau. Nos actions d'information et de sensibilisation sont donc plus que jamais indispensables

Le CPIE appuie ses interventions sur des outils de planification tels que :

- le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne),
- les SAGE Creuse, SAGE Cher et SAGE Vienne, (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux),
- les contrats territoriaux milieux aquatiques ou accords de territoire.

Ils ont pour vocation de fixer, coordonner et hiérarchiser les objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de gestion quantitative et qualitative des ressources en eau, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.



Financiers publics de la thématique



Animation de la Directive Cadre sur l'Eau

Depuis 2009

Le CPIE mène de nombreuses actions sur l'eau en s'appuyant sur une **convention cadre**, existant depuis de nombreuses années, entre l'Union Nationale des CPIE et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dont les principaux axes sont :

- Sensibiliser pour faciliter l'appropriation du SDAGE et le débat sur l'eau et les milieux aquatiques,
- Poursuivre la mobilisation et l'information des usagers, qui sont le support d'accompagnement d'actions plus complexes,
- Accompagner les acteurs locaux (maîtres d'ouvrage, collectivités...) pour faciliter la mise en œuvre du SDAGE et des démarches locales liées à la gestion de l'eau (SAGE, contrats territoriaux...),
- Accompagner les politiques territoriales pour favoriser l'atteinte du bon état des eaux,
- Renforcer la capacité à révéler le pouvoir d'agir à travers des projets pour que le public et les usagers de l'eau puissent être moteurs de l'action, se sentir responsabilisés dans la recherche de solutions aux côtés de l'action publique.

Les actions sont également historiquement soutenues par la Région et le Département.

En 2024, nous avons poursuivi nos actions de sensibilisation et de mobilisation des collectivités pour **aller vers une gestion intégrée des eaux pluviales et ainsi éviter le "tout tuyaux"**. C'est lors d'ateliers menés en partenariat avec des communes (St-Martial-le-Mont, St-Fiel et St-Priest-la-Feuille) ayant développé des projets dans ce sens et en nous appuyant sur les projets de **végétalisation de cours d'écoles** ("cours OASIS" à Felletin, Fursac et Mourioux-Vieilleville) que nous encourageons les initiatives locales. De plus, nous avons finalisé la réalisation d'un film pédagogique réalisé avec les élèves de BTS GEMEAU et AQUA du lycée agricole d'Ahun qui sera bientôt disponible sur notre site Internet.

Parallèlement, nous poursuivons l'**appui aux porteurs de Contrats Territoriaux "milieux aquatiques"** (qui deviennent, progressivement des "Accords de Territoire"), **pour co-construire des actions pertinentes** à mettre en œuvre lorsqu'un nouveau contrat est en cours d'élaboration. Ainsi nous avons travaillé avec les maîtres d'ouvrage des contrats ou accords Sédelle-Brézentine-Cazine, Petite Creuse et Creuse Aval **pour développer des démarches de dialogue territorial** et de mobilisation des agents et élus des collectivités.

Enfin, pour toucher le grand public, nous avons proposé des ateliers thématiques : construction et gestion de toilettes sèches, utilisation de l'eau pluviale au jardin, gestion durable des étangs et gestion de la ripisylve.



Atelier "gestion des étangs"

Contrats territoriaux milieux aquatiques

Depuis 2014

La CPIE mobilise sa **technicienne médiatrice de rivière pour animer et coordonner les actions du SIARCA** (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière Creuse et de ses Affluents) dont le territoire est situé sur le bassin de la Creuse, de Champsanglard à Crozant.

Le syndicat met en œuvre des programmes d'actions (travaux de restauration, sensibilisation, conseils, études, suivi des actions) en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, le Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine, la Fédération de Pêche de la Creuse, le CPIE, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest.

Le SIARCA a participé au premier programme d'actions "Contrat Territorial Milieux Aquatiques Creuse Aval 2017-2021" qui s'est achevé en 2022. Les années 2023-2024 ont été consacrées à **l'élaboration d'un nouveau programme** comprenant des études, de la concertation, l'établissement d'un nouveau programme, la création d'un poste de coordination, le financement des actions, la gestion des démarches administratives...

De nouveaux partenaires ont rejoint ce programme : Télé Millevaches, le Groupement d'Agriculteurs Biologiques 23, le SIAEP de la Vallée de la Creuse, la Communauté de Communes Creuse Confluence. Ce dernier programme sera appelé "Accord de Territoire Creuse aval" dans la Creuse et débutera en 2025.

Historiquement, **le CPIE est partenaire ou maître d'ouvrage de contrats territoriaux**. Il intervient sur la gestion des plantes exotiques envahissantes, la sensibilisation/information du grand public et des élus et l'animation de dispositifs participatifs entre deux contrats.

En 2024, nous avons construit, avec le SIASEBRE, un dispositif participatif pour **faciliter le dialogue entre les acteurs autour de l'étang du Cheix**, sur le bassin Sédelle-Brézentine-Cazine. L'objectif était **d'élaborer un plan d'actions partagé** en prenant en compte les enjeux de qualité de l'eau, attrait touristique, biodiversité, etc.

Parallèlement, avec le Syndicat de la Petite Creuse, nous avons préparé un programme de sensibilisation et de mobilisation des élus et agents de ce bassin versant à déployer à partir de 2025.

Afin d'assurer le contact régulier avec les porteurs de contrats territoriaux en Creuse, nous participons aux COPIL et COTECH, y compris lorsque nous ne sommes pas identifiés comme maître d'ouvrage.



Prospection à Villard

Sobriété des usages en eau

2024-2026

Le CPIE accompagne 3 EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) dans la réalisation de leurs projets déposés auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre de l'appel à projets "Sobriété des usages en eau" :

- la Communauté de Communes de Bénévent Grand-Bourg,
- la Communauté de Communes du Pays Dunois,
- le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de La Rozeille.

Chacune de ces structures a défini un **programme visant à aller vers des réductions de la consommation en eau** : vente à prix réduits de récupérateurs d'eau aux habitants du territoire, actions de sensibilisation et d'information auprès des habitants, élèves des écoles, enfants des centres de loisirs et réalisation de supports de communication.



Atelier Aménagement rivière - AAP Sobriété

Notre association apporte ses compétences sur deux champs d'intervention principaux : la **sensibilisation des publics** et la **conception de supports de communication**. Les actions menées sont co-construites avec les EPCI pour s'adapter au mieux aux réalités des territoires.

En 2024, nous sommes intervenus auprès de scolaires, de centres de loisirs et du grand public lors d'animations variées (conférences et sorties sur le terrain). Des interviews auprès des médias locaux, des plaquettes d'information et des affiches ont été réalisées.

Ces actions vont se poursuivre sur 2025 voire 2026.

2024

- # Animation d'un contrat territorial
- # Conseils aux contrats territoriaux en renouvellement
- # Appui aux projets de 3 EPCI sur la sobriété des usages en eau
- # Valorisation de démarches de gestion intégrée des eaux pluviales



Voyage d'étude en Mayenne organisé par le Département de la Creuse et le CPIE

PRÉSERVER LES HAIES ET LE BOCAGE CREUSOIS

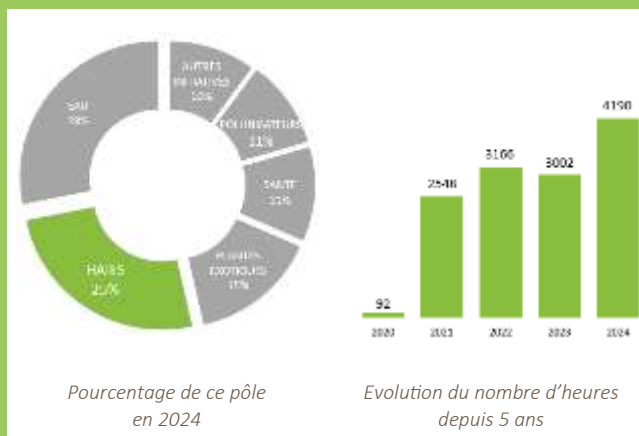
Depuis 2021, le CPIE s'engage, aux côtés de nombreux autres acteurs du département, dans des actions visant à préserver les haies creusoises. Élaboration de plans de gestion durable des haies, déploiement du Label Haie, soutien technique aux agriculteurs, échanges avec les collectivités, appui à la structuration d'une filière de valorisation du bois bocager géré durablement... sont autant de démarches dans lesquelles nous sommes très fortement impliqués.

L'année 2024 a été particulièrement marquée par le lancement du Pacte en faveur de la Haie et la possibilité de mobiliser des financements conséquents pour mener des projets ambitieux.

C'est dans ce cadre que le CPIE a initié deux consortiums d'acteurs :

- l'un, centré sur l'amélioration des pratiques de gestion, avec le CPIE en chef de file,
- l'autre, dédié à la mise en place d'une future filière de valorisation sur le territoire du Syndicat Est Creuse Développement, avec le CPIE comme partenaire.

Ces deux projets pluriannuels sont menés en parallèle et se complètent l'un l'autre.



Financiers publics de la thématique

DRAAF
Nouvelle-Aquitaine

Développer la gestion durable des haies en Creuse

2024-2025

Le CPIE est **chef de file d'un consortium de 8 acteurs** (Chambre d'Agriculture, Fédération des Chasseurs, Groupement d'Agriculture Biologique, Fédération Départementale des CUMA, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, Conservatoire des Espaces Naturels) qui porte un projet **visant à déployer la gestion durable des haies en Creuse auprès des agriculteurs.**

Les actions du projet se déclinent en plusieurs axes structurants :

- Montée en compétences des acteurs par l'organisation et la participation à des modules de formation,
- Appui aux agriculteurs volontaires pour bénéficier de plans de gestion durable des haies, de diagnostics simplifiés, d'audits préalables au Label Haie,
- Communication auprès des agriculteurs par des retours d'expériences, la conception de supports pédagogiques, et des interventions dans la presse locale.

Le déploiement de ces pratiques de gestion durable vise à **anticiper la demande de bois à des fins de valorisation** sous forme de plaquette-litière, de bois-bûche ou de plaquettes à destination de chaudières collectives. La demande augmente fortement ces dernières années, sans que la ressource en bois bocager ne soit préservée **pour en assurer la pérennité dans les prochaines décennies.** Le projet est soutenu dans le cadre du Pacte en faveur de la Haie.



Journée de formation à la gestion durable



Repousse de nouveaux brins de sureau après recépage

Référent régional du Label Haie



Le CPIE est **référent régional du Label Haie** depuis août 2022.

Il a été rejoint dans cette mission, en 2024, par l'association Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine. Les deux associations se sont réparties les départements néo-aquitains. Le CPIE s'implique plus particulièrement auprès de la Creuse, la Corrèze, la Gironde, les Pyrénées-Atlantiques et les Landes.

Depuis 2023, nous mobilisons le mécénat du Fonds pour l'Arbre afin d'**amplifier nos actions en faveur du déploiement du Label**, tant à l'échelon régional qu'en Creuse.

Cet appui financier nous permet de répondre aux sollicitations des acteurs, de plus en plus nombreuses, et d'assurer un complément aux financements publics que nous arrivons à obtenir.

Le Label Haie repose sur un **dispositif de certification** dans lequel interviennent à la fois un organisme certificateur indépendant et un outil de traçabilité informatique qui permet de **garantir l'origine du bois**.



Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

2022-2023

L'Agence de l'eau Adour-Garonne porte et finance les PSE sur son bassin versant. C'est dans ce cadre que le CPIE, en synergie avec Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine et l'Afahc Occitanie, **a accompagné une trentaine d'agriculteurs corréziens vers le Label Haie**.

Les PSE sont attribués aux exploitations agricoles les plus vertueuses en services rendus à la société pour la qualité de l'eau, les milieux aquatiques et la biodiversité. Il s'agit d'un revenu lié à la performance environnementale et non de la compensation d'un manque à gagner ou d'un changement de pratique.

Depuis 2023, le CPIE a réalisé une trentaine d'audits préalables à la certification au Label sur des exploitations agricoles, essentiellement corréziennes, sur le Plateau de Millevaches.

Chaque audit est l'occasion d'**apporter des conseils de gestion aux exploitants** et de faciliter leur accompagnement administratif **dans la démarche de labellisation**.

Une nouvelle étape est envisagée, en 2025: **accompagner la montée en compétence sur la gestion durable des haies d'acteurs locaux dans les autres départements** de Nouvelle-Aquitaine situés sur le bassin Adour-Garonne.

Notre département est en très large majorité situé sur le bassin Loire-Bretagne. **A ce jour, les PSE n'ont pas été déployés en Creuse** faute de structures volontaires pour porter le dispositif. Gageons que cela change dans les prochaines années !



La Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale

2023-2025

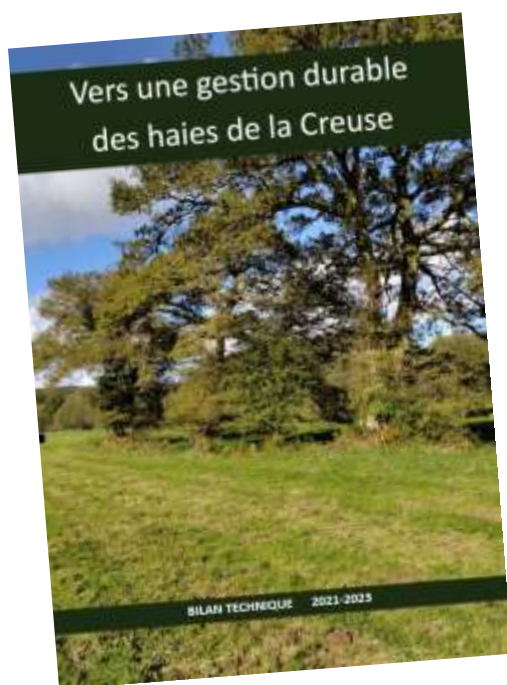
Le CPIE a été lauréat, en 2023, de l'appel à projets "La préservation de la nature et du vivant", en proposant un **programme d'actions en faveur des haies et de la biodiversité**. Initialement élaboré dans le cadre d'une démarche mixte sur le bocage et la forêt, ce programme a été réorienté uniquement sur les haies suite à l'impossibilité de mobiliser des financements publics complémentaires.

En 2024, l'appui de la Fondation nous a permis de renforcer significativement nos actions et d'en développer de nouvelles.

FINALISATION DU RAPPORT

DU DIAGNOSTIC TECHNIQUE DES HAIES DE LA CREUSE

Dans le cadre du projet "Vers une gestion durable des haies de la Creuse" entre 2021 et 2023, la réalisation du rapport technique a été assez longue afin d'**obtenir une analyse pertinente de la situation des haies creusoises**. Ce rapport a été diffusé à différentes échelles : départementale, régionale et nationale.



Aujourd'hui, la fédération des chasseurs du Gers a mis en place notre démarche de diagnostic. Celle des Landes envisage de le faire en 2025.

DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES DE GESTION DURABLE

Les financements publics visant à soutenir les démarches de plans de gestion durable des haies ou d'audits préalables à la certification Label Haie sont plafonnés.

La mobilisation de fonds privés permet d'éviter un reste à charge financier trop important et de développer une stratégie globale d'information à destination de tous les publics.

ÉLABORATION DE CONSORTIUMS D'ACTEURS, PORTEURS DE PROJETS

Le soutien à l'ingénierie de projet est peu développé par les acteurs publics, à l'exception de la Région dans le cadre de sa stratégie A.C.T.E. (Accompagnement au Changement en faveur des Transitions Environnementales). C'est pourquoi la mobilisation de fonds privés est un accélérateur de ce type de démarche.

Ainsi, **l'appui de la Fondation nous a permis d'initier plusieurs projets :**

- Celui en réponse à l'appel à projets de la DRAAF centré sur la gestion durable des haies.
- Un autre, dans le cadre de l'appel à projets de l'ADEME visant à permettre la structuration de filières de valorisation du bois bocager géré durablement. Il est porté par 4 acteurs en consortium avec le Syndicat Est Creuse Développement comme chef de file, et le CPIE, l'association Sol & Civilisation et le CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables) comme partenaires.
- Un audit patrimonial sur le bassin de Gouzon.

Ces démarches en commun permettent de **créer des synergies et de déployer des programmes d'actions concertés et co-portés**.



2024

- # Contribution au déploiement du Label Haie en Creuse et en région
- # Finalisation du diagnostic qualitatif des haies creusoises
- # Constitution et implication dans 2 consortiums d'acteurs
- # Appui à la montée en compétence des acteurs sur la gestion durable



Formation des agents de l'Etat

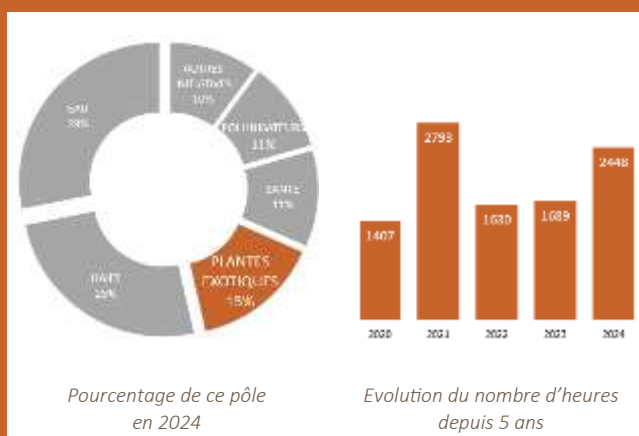
PRÉVENIR LA PROPAGATION DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Le programme d'actions de l'observatoire des Plantes Exotiques Envahissantes du Limousin s'appuie sur la Stratégie Nationale déclinée en un Plan National d'Actions 2022-2030 pour prévenir l'introduction et la propagation des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), lui-même décliné dans la stratégie Régionale EEE en Nouvelle-Aquitaine.

Notre CPIE a co-fondé l'observatoire avec le CPIE de la Corrèze et la FREDON Nouvelle-Aquitaine pour pallier le déficit de connaissances sur les plantes exotiques envahissantes. Le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC), notre référent, établi et actualise la liste de ces plantes pour le Limousin et assure la qualité scientifique des actions réalisées.

Avec + de 15 ans d'expérience, le CPIE est identifié comme un acteur incontournable de la thématique en Creuse et au-delà. Ainsi, invités en tant qu'expert, nous participons activement à différents groupes de travail et, en particulier, à celui des Espèces Exotiques Envahissantes du bassin Loire-Bretagne.

L'un des principaux enjeux pour notre département est la détection précoce des espèces émergentes, en particulier la Jussie et le Datura.



Financiers publics de la thématique



Gestion de la Jussie

depuis 2019

En 2023, des foyers de Jussie ont été découverts dans 2 étangs sur la Communauté d'agglomération du Grand Guéret et dans la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang des Landes (RNN). Aussitôt, **un groupe de travail a été initié** et animé par le CPIE pour permettre d'agir rapidement en mettant en place les actions les plus pertinentes dans le cadre d'interventions en urgence.

L'enjeu est majeur en Creuse puisque notre réseau d'eau potable s'appuie en partie sur un approvisionnement en eau de surface : on dénombre 11 prises d'eau superficielles en service. Ainsi il est urgent de préserver nos rivières et les étangs de barrage dédiés à cet approvisionnement.

En 2024, a été mené **un travail important d'inventaires, d'accompagnement des gestionnaires**, d'animation du réseau, de sensibilisation et de communication, pour contenir la prolifération de cette espèce.

Le réseau d'acteurs investit sur ce sujet (DDT, DREAL, Région, Département, ONF, Expert indépendant, CBNMC, Syndicat des Étangs de la Creuse, Fédération de pêche, Syndicats de rivière ...) est animé par le CPIE. Il a permis de contenir la progression de la Jussie sur le département ainsi que de mettre en œuvre des moyens de gestion adaptés et efficaces.



Alain DUTARTRE et Sébastien BUR sur la Réserve de l'Etang des Landes



Fleur de Jussie

ACCOMPAGNEMENT DE L'ETANG DES LANDES

La Réserve est un "hot spot" de biodiversité à l'échelle du département de la Creuse et plus largement de la région Nouvelle-Aquitaine. La découverte d'herbiers de Jussie en 2023 avait donc inquiété l'ensemble des acteurs impliqués. Le CPIE, sollicité par le conservateur de la Réserve, avait immédiatement **mobilisé les parties prenantes afin de mettre en place des mesures de gestion efficaces**. En effet, agir rapidement augmente significativement les chances d'éradication de cette plante.

Dans le cadre du suivi du site, **une pression d'inventaire** a été menée en 2024 avec l'ONF 63, animateur du site Natura 2000, le CBNMC, les agents de la Réserve et le CPIE. Si quelques pieds ont encore été repérés et gérés par la Réserve, l'arrachage répété après détection précoce semble efficace : très peu de stations découvertes en 2023 ont été revues en 2024.

D'après Alain DUTARTRE, spécialiste du sujet, les observations de terrain tendent à montrer que la Jussie a des difficultés à s'installer durablement dans les massifs d'iris et dans les zones de rives avec des bordures denses d'hélophytes.

Des foyers de colonisation ont pu cependant échapper aux inventaires. Il faut donc poursuivre les efforts d'observations, le bilan actuel montrant que le suivi fin du site et la réactivité dans **la réalisation des interventions de gestion donnent des résultats satisfaisants plutôt rassurants**.

2024

- # Co-pilotage de l'observatoire des plantes exotiques du Limousin
- # Animation d'un groupe d'acteurs sur le Réserve de l'Etang des Landes
- # Détection précoce de la Jussie



Recherche du Moustique-tigre en Creuse avec l'entreprise Altopictus

PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA SANTÉ

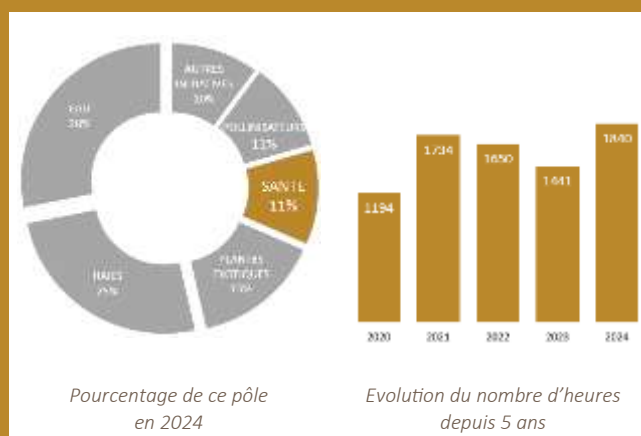
Au début des années 2000 s'est développé le concept "One Health, une seule santé" qui pense la santé à l'interface entre celle des animaux, de l'Homme et de leur environnement, à l'échelle locale, nationale et mondiale afin de raisonner sur l'ensemble du système et de trouver des solutions qui répondent à la fois à des enjeux de santé et à des enjeux environnementaux.

En Nouvelle-Aquitaine, la Région, l'ARS et la Préfecture de région pilotent le PRSE 4 (Plan Régional Santé Environnement) qui identifie comme prioritaire la sensibilisation des publics dans tous les territoires ruraux, semi-ruraux et urbains.

Le CPIE s'investit sur les problématiques santé-environnement en menant des actions concrètes :

- Repérer les objets contenant des perturbateurs endocriniens,
- Connaître les bons gestes contre les tiques,
- Lutter contre l'ambrosie et se protéger de son pollen,
- Prévenir l'implantation du moustique-tigre en Creuse,

Ces actions sont menées auprès des publics jeunes, adultes et professionnels.



Financiers publics de la thématique

Prévenir les risques allergiques de l'ambroisie à feuille d'armoise

Depuis 2011

Référent départemental, lorsque nous sommes interpellés par des collectivités, des agriculteurs ou des particuliers, nous commençons par **vérifier qu'il n'y a pas de confusion** avec des espèces voisines telle que l'Armoise commune qui, elle, est sans danger. Ensuite **nous accompagnons le propriétaire et/ou gestionnaire** du site concerné pour la mise en œuvre d'actions de gestion.

En 2024, nous avons réalisé :

- 1 stand d'information et de sensibilisation lors du comice agricole de Bonnat,
- 1 reportage par France 3 Limousin en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la délégation régionale de l'ARS.
- Des sessions de formation de reconnaissance et gestion de l'Ambroisie pour le service randonnée du Département et les agents de la DDT.
- Des temps d'information auprès des représentants de la SAFER et de la MSA,
- La mise à jour de la fiche Ambroisie du Plan Intervention Végétal du Conseil départemental.
- 1 fiche alerte pollens sur l'Ambroisie en partenariat avec le Dr. RAZANAMAHERY, allergologue référent en Creuse.

Depuis 2012, nous avons identifié 345 points de présence de l'ambroisie en Creuse qui se concentrent essentiellement sur la moitié nord du département.

Dans le cadre du **partenariat stratégique avec la Chambre d'Agriculture** de la Creuse, nous avons co-animé des journées de terrain à destination des conseillers agricoles, afin de **renforcer l'efficacité des actions de gestion**, accéder à des parcelles éloignées des routes et faciliter les échanges directs avec les agriculteurs creusois.



Sensibiliser aux perturbateurs endocriniens

Depuis 2020

Cette année encore, nous avons été sollicités par différents acteurs territoriaux pour poursuivre ou **développer des actions d'information, de sensibilisation et de prévention** auprès des publics jeunes, en précarité ou en apprentissage.

Pour déployer largement notre programme d'actions visant à sensibiliser ces publics à devenir acteurs et ambassadeurs auprès de leurs pairs sur le territoire, nous nous appuyons sur de nombreux partenaires techniques et stratégiques : le contrat local de santé "Santé + 23", la MSA, la Mutualité Française, l'IREPS, le centre hospitalier de Guéret, l'association Colchique, le CCAS de Guéret (L'Escale) et la résidence Habitat Jeunes de Guéret.

Nous sommes tous exposés aux perturbateurs endocriniens dans notre quotidien à la maison, au travail, et dans toutes nos activités, nous mettant en contact avec des produits manufacturés. Nos interventions ont pour objet de faire connaître les principales sources de contamination et d'identifier les gestes simples permettant de les éviter au maximum.

En 2024, nos **actions de sensibilisation** se sont concentrées sur la **recherche d'alternatives peu coûteuses** qui permettent de limiter l'exposition à ces substances chimiques :

- 2 interventions "du confort dans mon logement" auprès de 21 personnes prises en charge par le CCAS de Guéret,
- 1 atelier pour 5 étudiants stagiaires du CPIE,
- 1 stand lors de la fête de la Nature à La Naute.



Informier et sensibiliser sur les risques liés aux tiques

Depuis 2019

Le CPIE intervient pour **sensibiliser et informer** le grand public et les professionnels sur les gestes de prévention à avoir pour limiter les risques de contracter les maladies infectieuses transmises par les tiques, dont la plus connue est la maladie de Lyme.

Nous faisons le constat que **les gestes de prévention sont encore peu développés** par nos concitoyens alors qu'ils sont pourtant simples et efficaces :

- Recherche des tiques après chaque sortie, y compris dans le jardin, en particulier au niveau des "points chauds" du corps (articulations, élastiques des vêtements, ceintures...),
- Port de vêtements de couleur claire pour faciliter la détection de ces arthropodes noirs ou bruns,
- Utilisation d'un tire-tique pour retirer l'envahisseur à 8 pattes afin d'éviter la régurgitation du contenu de son estomac qui peut abriter la borréliose de Lyme. Après retrait, surveiller si un éventuel cercle rouge apparaît autour de la piqûre, dans les jours qui suivent.

Chacun peut **participer au programme de sciences participatives** intitulé "Tous chercheurs de CITIQUE" en collectant des tiques ayant piqué puis en les déposant au **CPIE relais du programme en Creuse**. Nous nous chargeons ensuite de les envoyer à l'INRAe.



En 2024, nos actions de terrain nous ont permis de sensibiliser plus de 500 personnes :

- 4 stands lors de manifestations locales à La Naute, à l'étang de Chaux et à la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang des Landes,
- 8 interventions de prévention et de sensibilisation auprès de divers publics : enfants et encadrants de l'ALSH et de l'école de Jarnages, adhérents du CPIE, apprentis du CFA de Guéret, jeunes en Service National Universel, ainsi que familles et naturalistes rencontrés lors de nos maraudages.

Nous utilisons différents outils pédagogiques dont une **exposition de 7 panneaux sur kakémonos** qui peut être empruntée **gratuitement** sur simple demande.

Sensibiliser sur les risques liés aux moustiques-tigre

Depuis 2022

Présent sur les départements limitrophes, le moustique-tigre semblait, jusqu'ici, épargner la Creuse.

En effet, jusqu'en 2022, il n'y avait pas de moustique-tigre observé dans les 12 pièges posés sur le département ni de signalement de sa présence via la plateforme de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail).

Cette espèce originaire d'Asie, vectrice de plusieurs virus dangereux pour l'homme, est installée en France depuis 2004. Dans certains cas, le moustique-tigre peut être vecteur de maladies comme la Dengue, le Chikungunya ou le Zika.

Après le premier signalement en 2023 du moustique-tigre sur une commune creusoise l'entreprise "Altopictus", mandatée par l'ARS, a assuré la destruction de ce foyer.

Afin de **détecter la présence du moustique-tigre le plus précocement possible**, nous avons mené un travail de prévention et d'information auprès du grand public.

Ainsi nous avons animé des stands, avec **l'exposition de l'ARS en support**, lors des Quartiers d'été et de la foire biologique Colchique à Guéret. L'exposition a été prêtée deux semaines à la Mairie de Boussac pour sensibiliser citoyens et élus.

La sensibilisation sur le moustique-tigre est également abordée lors des conférences et animations sur les économies d'eau.

Le CPIE, avec l'ARS et le laboratoire départemental d'analyses à Ajain, constitue **un groupe de travail** qui se réunit régulièrement **afin de développer de nouvelles stratégies de sensibilisation** sur le territoire creusois.



Stand moustique-tigre - Colchique

2024

- # Déploiement de "One Health, une seule santé"
- # Organisation de journées Ambroisie pour les conseillers agricoles
- # Relais départemental du programme national CITIQUE



Trichie gauloise - Stéphane VASSEL

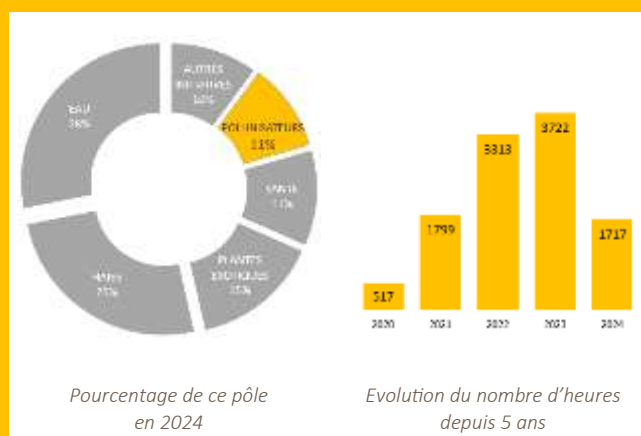
AGIR EN FAVEUR DES POLLINISATEURS SAUVAGES

Les insectes pollinisateurs sauvages sont des acteurs clés de nos écosystèmes et de la pollinisation. Ils jouent un rôle primordial dans nos productions agricoles. En effet, les dernières études publiées montrent que près de 85% des espèces végétales cultivées en Europe sont pollinisées par des insectes. Or, selon, des chercheurs allemands, plus de 75% des insectes volants auraient disparus d'Europe ces trente dernières années. Il est donc urgent d'agir.

Le CPIE est impliqué à l'échelon départemental en améliorant la connaissance sur les abeilles sauvages par des démarches d'inventaires et en accompagnant les collectivités pour les prendre en compte dans leurs pratiques d'entretien et de gestion des espaces.

Le CPIE est mandaté par l'Union Régionale des CPIE de Nouvelle-Aquitaine pour animer le déploiement de la feuille de route régionale en faveur des pollinisateurs et de la pollinisation et plus largement la déclinaison régionale de plan national d'actions en faveur des pollinisateurs et de la pollinisation dans laquelle elle s'inscrit.

Le projet pluriannuel "Pollinisateurs, biodiversité et dépendances routières" déposé auprès du Fonds Vert a été accepté et a pu débuter fin 2024.



Financiers publics de la thématique

Feuille de route régionale : insectes pollinisateurs

Depuis 2020

Le CPIE des Pays Creusois anime la déclinaison néo-aquitaine du plan national d'actions 2021-2026 en faveur des pollinisateurs et de la pollinisation. Le copilotage de cette démarche est assuré par la DREAL et la DRAAF.

En 2024, le CPIE a organisé 2 webinaires destinés aux acteurs régionaux :

"Sensibiliser et informer les publics sur les enjeux liés aux pollinisateurs et à la pollinisation"

Les pollinisateurs sont mal connus et souvent restreints à l'abeille domestique et aux papillons de jour. Les témoignages du CPIE de la Corrèze et des PNR ont permis d'échanger sur les outils et supports existants, ainsi que d'identifier les besoins et attentes de chacun.

"Projet SURVAPI"

Porté par l'Association de Développement de l'Apiculture en Nouvelle-Aquitaine, ce programme vise à améliorer les connaissances sur la place des abeilles en zones agricoles. Quelles fleurs visitent-elles ? Quelle exposition aux produits phytosanitaires ? Comment développer des pratiques favorables aux abeilles ?



Nous coordonnons aussi la construction d'un **site Internet régional dédié aux pollinisateurs**, avec l'appui de l'Agence Régionale de la Biodiversité. Cet outil, attendu par de nombreux partenaires, permettra d'une part, d'avoir connaissance de l'actualité sur les pollinisateurs et la pollinisation et d'autre part d'avoir accès aux ressources scientifiques, pédagogiques, techniques et de communication produites en Nouvelle-Aquitaine. Il sera mis en ligne en 2025.

Dans le cadre de cette mission, le CPIE s'implique aussi à l'échelle nationale en participant à des groupes de travail dans le cadre du plan national d'actions.

Tout au long de l'année, il apporte son expertise à la DREAL lorsque celle-ci est sollicitée sur des sujets liés aux pollinisateurs sauvages.

Coléoptères pollinisateurs de Nouvelle-Aquitaine

En 2024

A la demande de FAUNA, l'observatoire de la Faune Sauvage de Nouvelle-Aquitaine, et en collaboration avec le CPIE de la Corrèze, nous avons **élaboré une première partie de référentiel des pollinisateurs sauvages de Nouvelle-Aquitaine**.

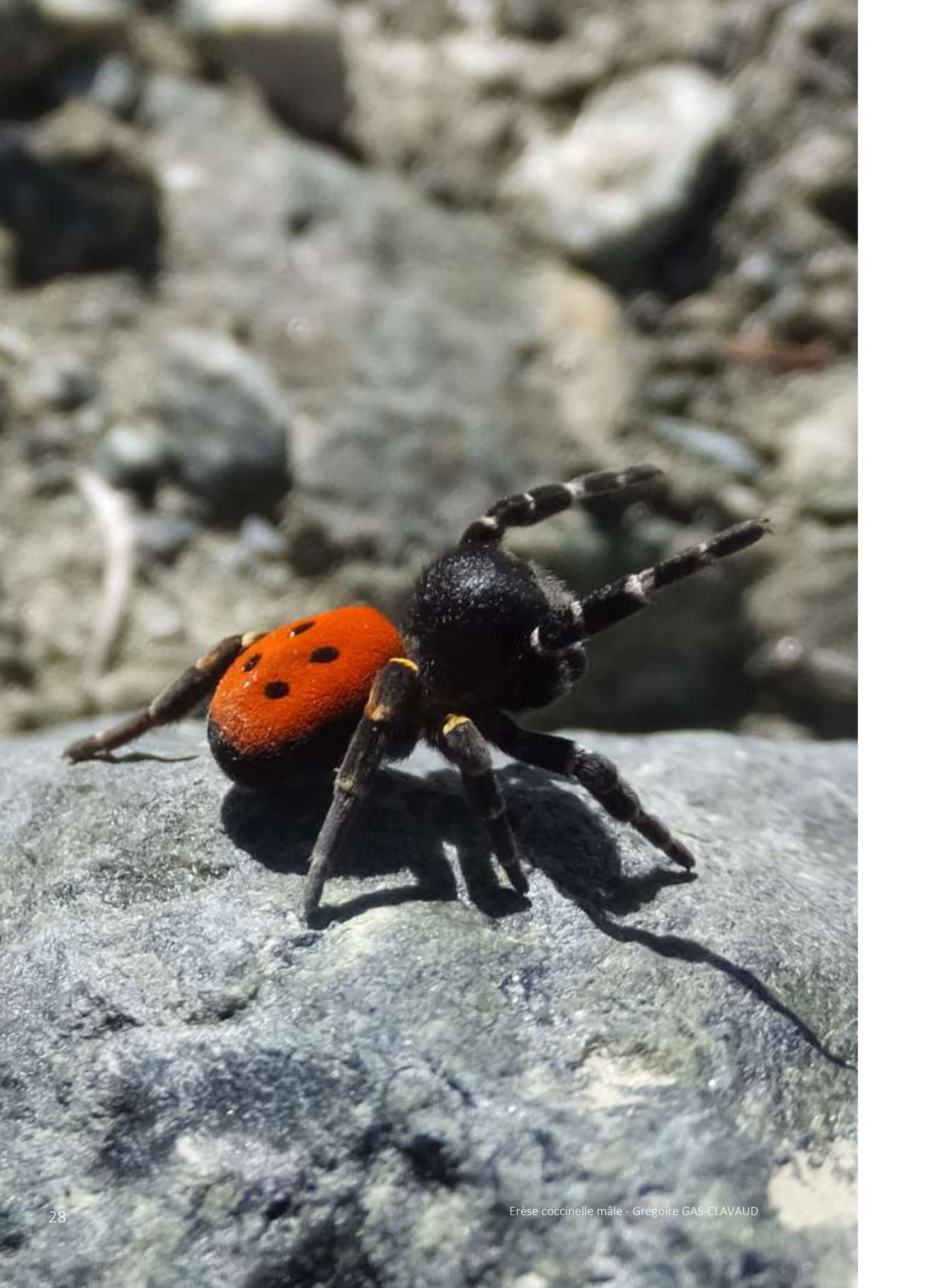
Nous nous sommes concentrés sur les presque **400 espèces de coléoptères néo-aquitains**. Pour chacune, nous avons évalué, à l'échelle départementale, la qualité du service de pollinisation rendu ainsi que leur statut (présence/absence, niveau de rareté et endémisme).

Ce premier travail sera suivi par l'élaboration d'autres référentiels, en particulier concernant les abeilles sauvages et les syrphes. Plusieurs spécialistes sont d'ores et déjà mobilisés.

Ces référentiels permettront aux gestionnaires de site et aux experts naturalistes **d'évaluer la qualité des cortèges de pollinisateurs présents**.

2024

- # Animation de la feuille de route régionale en faveur des pollinisateurs
- # Organisation de 2 webconférences
- # Financement par le Fonds vert du projet Pollinisateurs, biodiversité et dépendances routières.



PERSPECTIVES

2024 a été une année particulièrement dense en nouveautés pour notre CPIE : lancement de consortiums d'acteurs, accueil de 2 nouveaux salariés, démarrage de plusieurs projets pluriannuels, renforcement du conseil d'administration, recrutement d'une coordinatrice pour l'union régionale... et parallèlement notre activité s'est poursuivie avec son intensité habituelle.

L'évolution de notre association ces dernières années conjugue nos compétences historiques d'éducation à l'environnement et d'accompagnement des initiatives locales avec la **posture de facilitateur de l'action commune en territoire**. Pour mener des actions réellement transformatives, nous devons porter des projets ambitieux en co-responsabilité avec nos partenaires. Ainsi, animer des démarches multi-acteurs, par essence complexes, nécessite à la fois le développement de compétences en interne et l'élaboration de stratégies à moyen et long terme.

2025 sera l'année de redéfinition de nos ambitions stratégiques :

- Le conseil d'administration et l'équipe salariée auront à construire une feuille de route visant à identifier les objectifs que le CPIE se fixe à 10 ans dans laquelle seront précisés les thématiques prioritaires, les moyens humains et financiers nécessaires et les partenariats à envisager.
- Nous sommes retenus par l'Union nationale des CPIE pour bénéficier d'un accompagnement dans la définition de notre modèle socio-économique. Nous aurons ainsi un outil complémentaire d'analyse de la viabilité de nos actions.

2025 sera, très probablement, une année de contraction des subventions publiques. Nous allons devoir négocier avec nos partenaires pour éviter, et au pire limiter, les impacts sur notre association et les projets de territoire qu'elle porte. Des échanges sont déjà en cours avec la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

2025 sera aussi une année placée sous le signe de la Haie avec près de 4 ETP consacrés à cette thématique, un recrutement dédié en mars, un audit patrimonial déployé sur le bassin de Gouzon, nos deux projets en consortium menés de front et le recours aux compétences de 2 étudiants en stage de 4 et 6 mois pour renforcer l'équipe actuelle.

2025 sera enfin une année au cours de laquelle **nous devons diversifier nos sources de financement tant du côté des partenaires publics que du côté des acteurs privés**. La recherche de mécénat sera une priorité afin de conserver notre statut d'organisme d'intérêt général.

Administrateurs et salariés, nous sommes tous pleinement mobilisés pour affronter les défis qui nous attendent et **nous avons besoin du soutien le plus large possible**. Citoyens, collectivités, entreprises ou associations, en adhérant, y compris en ligne depuis janvier 2025, vous soutiendrez une association indispensable à la Creuse, **vous nous permettrez de développer de nouvelles initiatives en dehors de nos cadres de financements habituels** et contribuerez ainsi au rayonnement de nos actions sur les territoires.

On compte sur vous !

Jean-Bernard DAMIENS, Président

Photo: Grégoire GAS-CLAUD

L'ESCURO

CPIE des Pays Creusois



Adhésion 2025

Particuliers
Associations
Entreprises
Collectivités
Partenaires

Nouveau !
Adhésion en ligne avec



REJOIGNEZ-NOUS ET ADHÉREZ !

Vous vous sentez concerné par les enjeux environnementaux, vous êtes passionné de nature ou vous souhaitez participer à la transition écologique ? L'association L'ESCURO - CPIE des Pays Creusois est ouverte à tous. Vous pouvez soutenir nos actions en adhérant et même vous impliquer directement en devenant bénévole.

Tarifs 2025

L'adhésion au CPIE est ouverte aux personnes physiques et morales.

- Particuliers
=> de 4 à 15 € selon le revenu,
- Entreprises ou associations
=> forfait de 50 €,
- Collectivités
=> forfait 50 € + montant/habitant.

Organisme d'Intérêt général, le CPIE est habilité à recevoir des dons. Ainsi, dons et adhésions vous donnent droit à une réduction d'impôt !

- Particuliers
=> 66% du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable,
- Entreprises
=> 60% du montant des cotisations dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaire lorsque ce dernier montant est plus élevé.

Vous recevrez donc un reçu fiscal pour votre déclaration d'impôt.

Pourquoi adhérer ?

- Adhérer, c'est **exprimer votre soutien** à l'association et aux actions qu'elle mène. Plus vous serez nombreux, plus notre association aura de reconnaissance sur son territoire,
- Adhérer, c'est bénéficier des activités gratuites organisées par le CPIE en étant prévenu par courriel,
- Adhérer, c'est contribuer aux grandes orientations de l'association, participer aux assemblées générales et élire les administrateurs.

Pourquoi devenir bénévole ?

- En plus de votre adhésion, vous pouvez participer à la vie du CPIE en fonction de vos envies, de votre disponibilité et de vos compétences,
- Vous pouvez contribuer à des inventaires naturalistes, à des actions de sensibilisation ou à des chantiers participatifs, par exemple,
- Vous pouvez être candidat au Conseil d'Administration et vous investir dans la gestion de l'association ou représenter le CPIE dans différentes instances.



L'ESCURO - CPIE DES PAYS CREUSOIS
3 rue Alexandre Guillon - 23 000 GUÉRET



05 55 61 95 87
contact@cpiepayscreusois.com
www.cpiepayscreusois.com

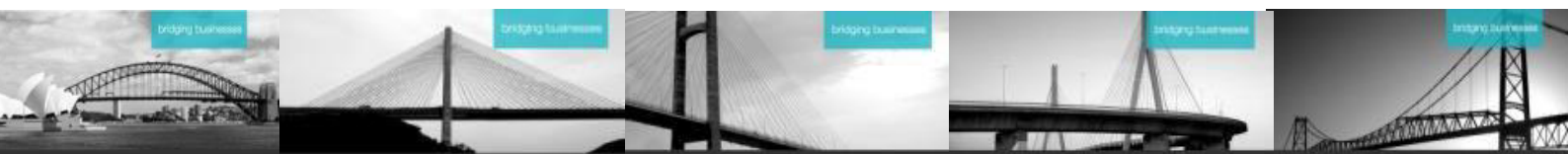


RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Association L'ESCURO CPIE DES PAYS CREUSOIS

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 3 rue Alexandre Guillon
23000 GUERET



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association L'ESCURO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « 2.1 Evénements principaux de l'exercice » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du nouveau règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'ANC.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Principes et règles comptables

La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables. Dans le cadre de notre appréciation des règles, méthodes et principes comptables suivis par votre association, nous avons constaté le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations significatives

Nous avons vérifié les méthodes comptables d'enregistrement, de l'engagement, du suivi et de l'évaluation des subventions d'exploitation ainsi que la correcte application de leur utilisation dans le cadre de l'objet de votre association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la

convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

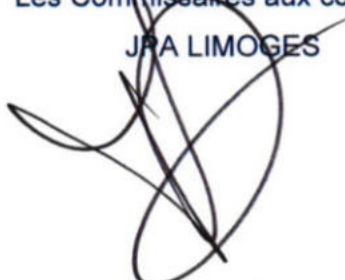
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Limoges, le 21 Mai 2025

Les Commissaires aux comptes

JPA LIMOGES



François DUGRAINDELORGE

L'ESCURO - CPIE des Pays Creusois

| Actif | | Au 31/12/2024 | | | Au 31/12/2023 | |
|---|--|--|-----------------|----------------|-------------------------|---------|
| | | Montant brut | Amort. ou Prov. | Montant net | | |
| Actif immobilisé | Immobilisations incorporelles | Frais d'établissement Frais de recherche et développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾ Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes | 4 331 | 4 331 | | |
| | TOTAL | 4 331 | 4 331 | | | |
| Actif immobilisé | Immobilisations corporelles | Terrains Constructions Inst.techniques, mat.out.industriels Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes | 68 157 | 62 178 | 5 979 | |
| | TOTAL | 68 157 | 62 178 | 5 979 | 8 181 1 700 9 881 | |
| Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés | | | | | | |
| Actif immobilisé | Immobilisations financières | Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres | | | | |
| | TOTAL | | | | | |
| | | Total I | 72 488 | 66 509 | 5 979 | |
| Actif circulant | Stocks et en cours | | | | | |
| | Créances ⁽²⁾ | Créances clients, usagers et comptes rattachés | 70 776 | 600 | 70 176 | 34 140 |
| | | Créances reçues par legs ou donations | | | | |
| | | Autres | 143 322 | | 143 322 | 239 338 |
| TOTAL | 214 099 | 600 | 213 499 | 273 478 | | |
| Actif circulant | Divers | Valeurs mobilières de placement | | | | |
| | | Instruments de trésorerie | | | | |
| | | Disponibilités | 79 422 | | 79 422 | 52 854 |
| | | Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾ | 1 606 | | 1 606 | 355 |
| | | Total II | 295 128 | 600 | 294 528 | |
| Frais d'émission des emprunts ^{III} | | | | | | |
| Primes de remboursement des emprunts ^{IV} | | | | | | |
| Ecart de conversion Actif ^V | | | | | | |
| TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V) | | 367 616 | 67 109 | 300 507 | 336 570 | |
| Renvois | (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Et (4) Dont à plus d'un an (brut) | | | | | |

| Passif | | Au 31/12/2024 | Au 31/12/2023 |
|----------------------|---|----------------|----------------|
| Fonds propres | Fonds propres sans droit de reprise | | |
| | Fonds propres statutaires | 1 889 | 1 889 |
| | Fonds propres complémentaires | 20 000 | 20 000 |
| | Fonds propres avec droit de reprise | | |
| | Fonds propres statutaires | | |
| | Fonds propres complémentaires | | |
| | Écarts de réévaluation | | |
| | Réserves | | |
| | Réserves statutaires ou contractuelles | | |
| | Réserves pour projet de l'entité | | |
| Autres | 150 317 | 150 317 | |
| Report à nouveau | -77 993 | -46 458 | |
| | Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits) | -21 148 | -31 535 |
| | Situation nette (sous-total) | 73 065 | 94 213 |
| | Fonds propres consommables | | |
| | Subventions d'investissement | | |
| | Provisions réglementées | | |
| | Total I | 73 065 | 94 213 |
| Autres fonds propres | Montant des émissions de titres participatifs | | 55 463 |
| | Avances conditionnées | | |
| | Total I bis | | 55 463 |
| Fonds dédiés | Fonds reportés liés aux legs ou donations | | |
| | Fonds dédiés | 15 875 | 48 125 |
| | Total II | 15 875 | 48 125 |
| Provisions | Provisions pour risques | | |
| | Provisions pour charges | | |
| | Total III | | |
| Dettes | Emprunts obligataires et assimilés | | |
| | Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾ | 33 023 | 40 679 |
| | Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾ | | |
| | Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 10 553 | 13 453 |
| | Dettes des legs ou donations | | |
| | Dettes fiscales et sociales | 90 161 | 78 576 |
| | Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | |
| | Autres dettes | 31 785 | 6 058 |
| | Instruments de trésorerie | | |
| | Produits constatés d'avance | 46 043 | |
| | Total IV | 211 566 | 138 768 |
| | Écart de conversion Passif V | | |
| | TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V) | 300 507 | 336 570 |
| Renvois | (1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques | | |
| | (2) Dont emprunts participatifs | | |

L'ESCURO - CPIE des Pays Creusois

| | | Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois | Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois |
|-------------------------------|---|---|---|
| Produits d'exploitation | Cotisations | 7 992 | 9 551 |
| | Ventes de biens et services | | |
| | Ventes de biens | | |
| | <i>dont ventes de dons en nature</i> | | |
| | Ventes de prestations de service | 201 208 | 180 949 |
| | <i>dont parrainages</i> | | |
| | Produits de tiers financeurs | | |
| | Concours publics et subventions d'exploitation | 384 044 | 367 618 |
| | Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable | | |
| | Ressources liées à la générosité du public | | |
| | Dons manuels | 2 717 | 2 174 |
| | Mécénats | 13 050 | 70 450 |
| | Legs, donations et assurances-vie | | |
| | Contributions financières | | |
| | Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges | 16 321 | 19 160 |
| Utilisations des fonds dédiés | 32 250 | | |
| Autres produits | 1 | 0 | |
| | TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I | 657 585 | 649 904 |
| Charges d'exploitation | Achats de marchandises | | |
| | Variation de stocks | | |
| | Autres achats et charges externes (1) | 68 323 | 82 291 |
| | Aides financières | 43 542 | 0 |
| | Impôts, taxes et versements assimilés | 22 570 | 20 331 |
| | Salaires et traitements | 403 630 | 392 964 |
| | Charges sociales | 133 689 | 129 344 |
| | Dotations aux amortissements et aux dépréciations | 4 165 | 3 776 |
| | Dotations aux provisions | 600 | |
| | Report en fonds dédiés | | 47 625 |
| | Autres charges | 6 933 | 5 171 |
| | TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II | 683 455 | 681 506 |
| | 1. Résultat d'exploitation (I-II) | -25 870 | -31 601 |

L'ESCURO - CPIE des Pays Creusois

| | | Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois | Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois |
|--|---|---|---|
| Produits financiers | De participations | | |
| | D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé | | |
| | Autres intérêts et produits assimilés | 537 | 745 |
| | Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges | | |
| | Différences positives de change | | |
| | Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | |
| | TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III | 537 | 745 |
| Charges financières | Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions | | |
| | Intérêts et charges assimilées | 1 064 | 679 |
| | Différences négatives de change | | |
| | Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | |
| | TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV | 1 064 | 679 |
| | 2. Résultat financier (III-IV) | -527 | 66 |
| | 3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV) | -26 397 | -31 535 |
| Produits exceptionnels | Sur opérations de gestion | 5 249 | |
| | Sur opérations en capital | | |
| | Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges | | |
| | TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V | 5 249 | |
| Charges exceptionnelles | Sur opérations de gestion | | 0 |
| | Sur opérations en capital | | |
| | Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions | | |
| | TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI | | 0 |
| | 4. Résultat exceptionnel (V-VI) | 5 249 | 0 |
| | Participation des salariés aux résultats VII | | |
| | Impôts sur les bénéfices VIII | | |
| | Total des produits (I + III + V) | 663 372 | 650 650 |
| | Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII) | 684 520 | 682 185 |
| | EXCÉDENT OU DÉFICIT | -21 148 | -31 535 |
| Évaluation des contributions volontaires en nature | | | |
| Contributions volontaires en nature | | | |
| | Dons en nature | | 10 500 |
| | Prestations en nature | | 11 200 |
| | Bénévolat | | |
| | Total | 14 763 | 21 700 |
| Charges des contributions volontaires en nature | | | |
| | Secours en nature | | 10 500 |
| | Mises à disposition gratuite de biens | | |
| | Prestations en nature | | |
| | Personnel bénévole | | |
| | Total | 14 763 | 11 200 |
| | Total | 14 763 | 21 700 |

L'ESCURO, CPIE DES PAYS CREUSOIS

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le
31 décembre 2024

Ce rapport contient 14 pages

Table des matières

| | | |
|-------|---|----|
| 1 | Informations concernant l'association | 1 |
| 1.1 | Objet social et moyens mis en œuvre | 1 |
| 2 | Faits majeurs de l'exercice | 2 |
| 2.1 | Événements principaux de l'exercice | 2 |
| 2.2 | Principes, règles et méthodes comptables | 2 |
| 2.2.1 | Présentation des comptes | 2 |
| 2.2.2 | Méthode générale | 2 |
| 3 | Informations relatives au bilan | 3 |
| 3.1 | Actif | 3 |
| 3.1.1 | Tableau des immobilisations | 3 |
| 3.1.2 | Tableau des amortissements | 3 |
| 3.1.3 | Immobilisations financières | 4 |
| 3.1.4 | Créances | 4 |
| 3.1.5 | Tableau des dépréciations d'actifs | 5 |
| 3.1.6 | Produits à recevoir | 5 |
| 3.2 | Passif | 6 |
| 3.2.1 | Fonds propres | 6 |
| 3.2.2 | Subventions d'investissements | 7 |
| 3.2.3 | Provisions pour risques et charges | 7 |
| 3.2.4 | Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires | 8 |
| 3.2.5 | Fonds dédiés – Tableaux de suivi | 8 |
| 3.2.6 | Avances remboursables | 8 |
| 3.2.7 | Etat des dettes | 9 |
| 3.2.8 | Charges à payer | 9 |
| 4 | Informations relatives au compte de résultat | 10 |
| 4.1 | Ventilation des produits d'exploitation | 10 |
| 4.2 | Ventilation de l'effectif moyen | 10 |
| 4.3 | Contributions volontaires en nature | 11 |
| 5 | Autres informations | 12 |
| 5.1 | Honoraires des commissaires aux comptes | 12 |

1 Informations concernant l'association

1.1 Objet social et moyens mis en œuvre

L'Association, à vocations environnementale et culturelle, a pour buts :

- De sauvegarder, de protéger et de valoriser l'environnement et le patrimoine rural et de développer le soutien aux initiatives locales.
- De réaliser des actions pédagogiques ou de s'y associer, dans un but d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, de Développement Durable et de découverte du patrimoine rural.
- Et en général de mener toutes missions, de prendre toutes initiatives et d'entreprendre toutes actions ou de s'y associer en vue du présent objet social en concertation ou de manière conventionnelle avec les différents acteurs locaux, les collectivités et autres partenaires régionaux ou nationaux.

2 Faits majeurs de l'exercice

2.1 Evénements principaux de l'exercice

Les évènements significatifs sont les suivants : NEANT

2.2 Principes, règles et méthodes comptables

2.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

2.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

3 Informations relatives au bilan

3.1 Actif

3.1.1 Tableau des immobilisations

| Situations et mouvements | A | B | C | D |
|-------------------------------|--|---------------|--------------|---|
| Rubriques | Valeur brute à l'ouverture de l'exercice | Augmentations | Diminutions | Valeur brute à la clôture de l'exercice |
| Immobilisations incorporelles | 4 331 | | - | 4 331 |
| Immobilisations corporelles | 66 194 | 1 963 | 1 700 | 66 457 |
| Immobilisations encours | 1 700 | | | 1 700 |
| Immobilisations financières | - | | - | |
| TOTAL | 72 225 | 1 963 | 1 700 | 72 489 |

3.1.1.1 Principaux mouvements

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont représentés par :

- Matériel informatique - 1 963 €

3.1.2 Tableau des amortissements

| Situations et mouvements | A | B | C | D |
|-------------------------------|---|---|--|---|
| Rubriques | Amortissements cumulés au début de l'exercice | Augmentations : dotations de l'exercice | Diminutions d'amortissements de l'exercice | Amortissements cumulés à la fin de l'exercice |
| Immobilisations incorporelles | 4 331 | | | 4 331 |
| Immobilisations corporelles | 58 012 | 4 167 | | 62 179 |
| Immoilisations financières | - | - | - | |
| TOTAL | 62 343 | 4 167 | | 66 510 |

3.1.2.1 Méthode d'amortissement

| Types d'immobilisations | Mode | Durée |
|---------------------------|----------|-----------------|
| logiciels | Linéaire | 12 mois / 4 ans |
| Constructions | Linéaire | |
| Installations techniques, | Linéaire | 2 à 5 ans |
| Matériel de transport | Linéaire | 3 à 5 ans |
| Matériel de bureau | Linéaire | 2 à 5 ans |
| Mobilier de bureau | Linéaire | 2 à 3 ans |

3.1.3 Immobilisations financières

| Types d'immobilisations | Valeur |
|--|--------|
| Participations | |
| Créances rattachées à des participations | |
| Titres immobilisés de l'activité de portefeuille | |
| Autres titres immobilisés | - |
| Prêts | |
| Dépôts et cautionnements | - |

3.1.4 Créances

| Créances(a) | Montant brut | Liquidité de l'actif | |
|--|----------------|--------------------------|-------------------------|
| | | Échéances à moins d'1 an | Échéances à plus d'1 an |
| Créance de l'actif immobilisé | | | |
| Créances rattachées à des participations | | | |
| Prêts (1) | | | |
| Autres | | | |
| Créances de l'actif circulant | | - | |
| Créances clients et comptes rattachés | 70 777 | 70 777 | |
| Autres | 138 301 | 138 301 | |
| Charges constatées d'avance | 1 606 | 1 606 | |
| TOTAL | 210 684 | 210 684 | - |
| (1) Prêts accordés en cours d'exercice | | | |
| Prêts récupérés en cours d'exercice | | | |

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

3.1.5 Tableau des dépréciations d'actifs

| | Dépréciations début exercice | Dotations | Reprises | Dépréciations fin d'exercice |
|---|---------------------------------|-----------|----------|---------------------------------|
| Immobilisations | | | | |
| Stocks | | | | |
| Créances (subventions à recevoir) | | | | |

3.1.6 Produits à recevoir

- Subventions : 134 929
- Mécénat : 2 500
- Autres : 638

3.2 Passif

3.2.1 Fonds propres

| Libellé | Solde au début de l'exercice | Augmentation | Diminution | Solde à la fin de l'exercice |
|---|------------------------------|--------------|------------|------------------------------|
| Fonds associatifs sans droit de reprise | | | | - |
| Fonds propres statutaires | 1 890 | | | 1 890 |
| Fonds propres complémentaires | 20 000 | | | 20 000 |
| Fonds associatifs sans droit de reprise | | | | - |
| Fonds associatifs avec droit de reprise | | | | - |
| Fonds propres statutaires | | | | - |
| Fonds propres complémentaires | | | | - |
| Apports | | | | - |
| Legs et donations | | | | - |
| Résultat sous contrôle des tiers financeurs | | | | - |
| Ecart de réévaluation | | | | - |
| Réserves | | | | - |
| Réserves statutaires ou contractuelles | | | | - |
| Réserves pour projet de l'entité | | | | - |
| Réserves | | | | - |
| Autres | 150 318 | | | 150 318 |
| Report à nouveau | - 46 458 | | 31 535 | - 77 993 |
| dont résultat des activités sous gestion contrôlée | | | | - |

3.2.2 Subventions d'investissements

| | Solde à l'ouverture de l'exercice | Variations de l'exercice | | Solde à la clôture de l'exercice |
|--|-----------------------------------|--------------------------|------------|----------------------------------|
| | | Augmentation | Diminution | |
| Subventions d'investissement | Montant global | | | Montant global |
| Montant nominal | | | | |
| Quotes-parts virées au résultat | | | | |
| Montant net en fonds propres | | | | |

3.2.3 Provisions pour risques et charges

| Situations et mouvements | A | B | C | D |
|--|-----------------------------------|---|--------------------------------------|----------------------------------|
| Rubriques | Provisions au début de l'exercice | Augmentations : dotations de l'exercice | Diminutions : reprises de l'exercice | Provision à la fin de l'exercice |
| Provisions pour risques Provisions pour charges | | | | |
| Provisions pour reversement d'une subvention suite à la non-atteinte des objectifs fixés dans la condition résolutoire | | | | |
| TOTAL | | | | |

3.2.4 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

| Engagements retraite | Provisionné | Non provisionné | Total ⁽¹⁾ |
|---|-------------|-----------------|----------------------|
| I. D. R. | | 103 488 | 103 488 |
| Engagements de pension à d'anciens dirigeants | | | |
| Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite | | | |

— Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues :

- Taux d'actualisation : 3.1%
- Taux de turnover faible

3.2.5 Fonds dédiés – Tableaux de suivi

3.2.5.1 Subventions de fonctionnement affectées

| Situations | Montant des fonds affectés au projet | Fonds à dégager au début de l'exercice (19) | Utilisation en cours d'exercice (7894) | Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894) | Fonds restants à engager en fin d'exercice (19) |
|----------------------------|--------------------------------------|---|--|---|---|
| | (2) | A | B | C | D=A-B+C |
| Ressources | | | | | |
| subvention Crédit Mutuel | 500 | 500 | 500 | | - |
| credit mutuel projet haies | 63 500 | 47 625 | 31 750 | | 15 875 |
| | | 500 | 500 | - | 15 875 |

3.2.6 Avances remboursables

L'Association a bénéficié d'une avance remboursable de la Région à hauteur de 55 463,90€. Ce montant a été remboursé dans l'exercice.

3.2.7 Etat des dettes

| Dettes(b) | Montant brut | Degré d'exigibilité du passif | | |
|---|----------------|-------------------------------|---------------|--------------|
| | | Échéances à moins d'1 an | à plus 1 an | à plus 5 ans |
| Emprunts obligataires convertibles (2) | | | | |
| Autres emprunts obligataires | | | | |
| Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont : | | | | |
| - à 2 ans au maximum à l'origine | | | | |
| - à plus de 2 ans à l'origine | 32 466 | 7 760 | 24 706 | |
| Emprunts et dettes financières divers (2) | | | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 10 554 | 10 554 | | |
| Dettes fiscales et sociales | 90 161 | 90 161 | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | | | |
| Autres dettes | 31 785 | 31 785 | | |
| Produits constatés d'avance | 46 043 | 46 043 | | |
| TOTAL | 211 009 | 186 304 | 24 706 | - |
| (2) Emprunts souscrits en cours d'exercice | | | | |
| Emprunts remboursés en cours d'exercice | 62 998 | | | |

(b) non compris avances et acomptes reçus sur commandes en cours

3.2.8 Charges à payer

- Quote part subvention haies DRAAF : 31 785 €

4 Informations relatives au compte de résultat

4.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation

| | |
|---|----------------|
| Ressources propres (cotisations, prestations de service...) | 209 200 |
| Subventions et concours publics | 384 044 |
| Contributions financières | |
| Reprises s/provisions et transferts de charges | 18 321 |
| Dons manuels et mécénat | 15 996 |
| Utilisations des fonds dédiés | 32 250 |
| Total | 657 812 |

Les subventions et concours publics proviennent des financeurs suivants :

- Etat (DREAL, ARS, DRAAF)
- Région Nouvelle Aquitaine
- Département de la Creuse
- Agence de l'Eau Loire Bretagne
- FNADT
- FEADER/FEDER
- Office Français de la Biodiversité
- Agence de l'Eau Adour Garonne

4.2 Ventilation de l'effectif moyen

| Catégories | Personnel salarie | Personnel mis à disposition |
|--------------|----------------------|-----------------------------------|
| Cadres | 2,00 | |
| Non cadres | 10,39 | - |
| TOTAL | 12,39 | - |

5 Autres informations

5.1 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires versés aux commissaires aux comptes :

| | CAC 1 | CAC 2 |
|---|-------|-------|
| Au titre de la mission de contrôle légal des comptes | 2 502 | |
| Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal | | |
| Honoraires totaux | 2 502 | |

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2024

ASSOCIATION L'ESCURO CPIE DES PAYS CREUSOIS

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 3 rue Alexandre Guillon
23000 GUERET



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

- ***Convention de mise à disposition de locaux :***

Administrateur concerné :

Le Conseil Départemental de la Creuse, administrateur de l'association.

Modalités :

Par convention du 29 mars 2024, le Conseil Départemental de la Creuse met à disposition de l'association des locaux à usage de bureaux, situés au 3, rue Alexandre Guillon à Guéret, dont la valeur locative annuelle a été évaluée par le Conseil Départemental à 1 830 €.

Votre association a payé au Conseil Départemental de la Creuse, pour l'année 2024 un montant de 1 830 €.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT**Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

Conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous avons été informés qu'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs ne s'est poursuivie sur l'exercice écoulé.

Fait à Limoges, le 21 Mai 2025

Le Commissaire aux comptes

JPA LIMOGES

François DUGRAINDELORGE